

RAPPORT DU COMITÉ DE MISSION



SOMMAIRE

01	Rivalen, société à mission
10	Avis de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI)
11	Le comité de mission
12	Les pistes données par le comité de mission
16	Nos objectifs d'impact 2030
20	Avancées et réalisations
27	Annexe : rapport de l'OTI

EDITO



TRISTAN DE WITTE
Président de Rivalen

“
Une année marquée
par la mise en
application concrète
de nos engagements

Voilà maintenant quatre ans que Rivalen a inscrit sa raison d'être au cœur de ses statuts. Quatre années durant lesquelles notre modèle de société à mission est passé de l'ambition à la réalité opérationnelle.

Ce rapport 2025 n'est pas seulement un bilan d'étape ; il témoigne d'un collectif qui a appris à conjuguer ses singularités pour répondre, avec une force démultipliée, aux défis sociaux et environnementaux de notre époque.

L'année passée a été exigeante, marquée par un environnement complexe qui a mis nos organisations à l'épreuve. Pourtant, c'est précisément dans cette complexité que la pertinence de notre modèle s'est révélée. Là où d'autres auraient pu ralentir leur engagement, nous avons choisi de consolider nos positions, de renforcer nos parts de marché et de préparer le terrain pour l'avenir.

La véritable réussite de Rivalen se mesure aujourd'hui à travers notre capacité à penser « ensemble » avant de penser « seul ». Cette dynamique de réseau, que nous voyons fleurir entre nos filiales, dépasse désormais le cadre des intentions. Elle se traduit par des synergies concrètes : coopérations industrielles, partage d'opportunités commerciales, et surtout, ce rapprochement structuré de nos bureaux d'études.

Sous l'impulsion d'un comité de mission toujours aussi engagé et « challengeant », nous avons franchi une nouvelle étape décisive cette année. Pour donner de la profondeur à nos actions et de la visibilité à nos équipes, nous avons fixé nos objectifs à l'horizon 2030. Ce cap à moyen terme est notre boussole : il nous permet de dépasser le temps court des marchés pour bâtir un modèle d'industrie responsable, durablement ancré dans nos territoires.

Le local, l'éco-conception et l'impact ne sont pas des concepts abstraits ; ils sont le moteur de notre innovation.

Nous tenons à remercier l'ensemble des collaborateurs qui, jour après jour, font vivre cette mission. Dans un monde où les mutations s'accroissent, notre capacité à faire réseau et à nous réinventer ensemble est notre plus grande ressource. Ensemble, continuons à faire de Rivalen un exemple de modèle d'entreprises tournées vers l'avenir.

RIVALEN, SOCIÉTÉ À MISSION

LE COLLECTIF RIVALEN

Rivalen est un collectif d'industries français né en 2017 pour développer les savoir-faire de femmes et d'hommes, de marques et d'entreprises.

Avec la conviction que l'industrie doit aujourd'hui se réinventer pour relever les défis du climat et de la relocalisation, notre collectif fait le choix de devenir Entreprise à mission en avril 2022.

Le collectif est composé aujourd'hui de quatre marques réparties sur le territoire qui conçoivent et fabriquent des luminaires avec des savoir-faire spécifiques et reconnus. Hoël est la plateforme qui rassemble et valorise l'ensemble de ces marques. Les équipes Hoël sont le catalyseur et le développeur des marques et de solutions sur mesure au service d'une consommation plus durable.



BROSSIER SADERNE

Luminaires décoratifs
d'intérieur

📅 Créé en 1987

☆ Expertise éco-conception,
innovation et durabilité



SÉCURLITE
LUMIÈRE DURABLE

Luminaires fonctionnels et
techniques

📅 Créé en 1986

☆ Expertise électronique

RADIAN

Luminaires pour espaces de
travail

📅 Créé en 1985

☆ Expertise en usinage



**ROGER
PRADIER**

Luminaires décoratifs
d'extérieur

📅 Créé en 1910

☆ Expertise en métallerie &
peinture



2017

date de création



4

marques



220

collaborateurs



30 millions

LA DYNAMIQUE D'IMPACT DE NOS MARQUES POUR PORTER LA MISSION DEPUIS QUATRE ANS

Fabrication française

- Des luminaires conçus et produits dans les Pays de la Loire et Centre-Val de Loire
- Les engagements sociaux et environnementaux de nos marques reconnus par les labels et les évaluations

NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Démarche de progrès continue de réduction de l'impact de nos luminaires

- Démarche d'achats responsables
- Méthodologie d'éco-conception
- PEP Ecopassport pour 3 marques
- Seconde vie des luminaires - réemploi
- Ecovadis, des notes allant de 76 à 79/100



Trajectoire de réduction carbone à horizon 2030

- - 42 % sur les scopes 1 & 2*
- - 39 % sur le scope 3*



DRIVING AMBITIOUS CORPORATE CLIMATE ACTION

Circuit court Adaptabilité & Flexibilité

- Démarche achats responsables depuis 2024
- Plus de 80 % en moyenne de nos fournisseurs sont français

Charte
RELATIONS FOURNISSEURS
ET ACHATS RESPONSABLES

Vers l'économie de fonctionnalité

- Offre de service Lumicare

lumicare

Qualité de nos luminaires garantie

- Certification ISO 9001 pour Roger Pradier, Sécurlite et Radian



ÊTRE SOCIÉTÉ À MISSION, DE QUOI PARLONS-NOUS ?

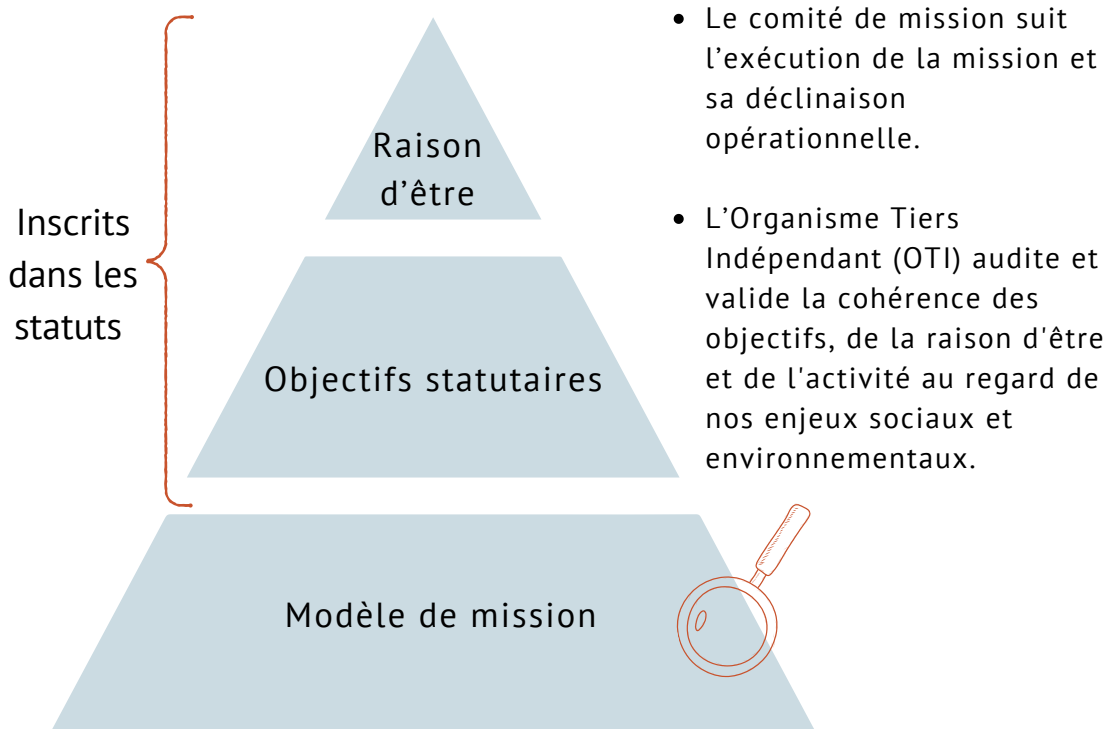
Seul cadre légal en France pour les entreprises qui souhaitent s'engager sur des enjeux sociaux et environnementaux, la société à mission a été introduite lors de la promulgation de la loi PACTE en mai 2019.

Pour obtenir cette qualité, une société doit :

- Définir sa raison d'être : elle exprime la singularité de l'entreprise, son identité. Elle fixe le cap en identifiant les enjeux du secteur auxquels l'entreprise souhaite contribuer,
- Décliner cette raison d'être en objectifs sociaux et environnementaux pour faire de la raison d'être une réalité opérationnelle,
- Faire voter l'inscription statutaire de cette mission [raison d'être + objectifs],
- Mettre en place une gouvernance spécifique en se dotant d'un comité de mission, composé d'au moins un salarié, chargé de suivre les avancées de l'entreprise sur sa mission,
- Déclarer la qualité de société à mission au greffe du tribunal de commerce,
- Réaliser une vérification tous les deux ans par un organisme tiers indépendant chargé d'évaluer le respect de chacun des objectifs statutaires.

« La raison d'être rassemble en une formule ce qui donne du sens à l'objet collectif qu'est l'entreprise. Elle est un guide pour déterminer les orientations stratégiques de l'entreprise et les actions qui en découlent. La mission désigne, pour une entreprise, à la fois ce qu'elle s'engage à préserver, mais aussi ce qu'elle se promet de transformer ou d'explorer. »

Eclairage de Nicole Notat et Jean-Dominique Sénard, extrait du rapport remis au gouvernement « L'entreprise, objet d'intérêt collectif »



NOTRE CHEMINEMENT DEPUIS 5 ANS

2021 - 2022

- Ateliers en interne et avec nos parties prenantes pour définir notre Raison d'être et nos objectifs statutaires
- Inscription de la mission dans les statuts juridiques du collectif
- Constitution du comité de mission

2023

MARS

- 1er comité de mission
- Challenge de la mission
- Reformulation de la mission et des objectifs statutaires

JUIN

- Rivalen Lauréat du Prix CNCC durabilité entreprise à mission
- Validation Mission V2 + objectifs lors de l'AG
- Publication de notre rapport de mission

OCTOBRE - NOVEMBRE

- Comité de mission
- Pré-audit par notre OTI

2024

JUILLET - DÉCEMBRE

- 2ème comité de mission
- Validation cibles 2025 par le CODIR

AVRIL-JUIN

- Audit et validation du modèle de mission par l'OTI
- Atelier cibles 2025 réalisé avec 15 collaborateurs

FÉVRIER

- Comité de mission

2025

JANVIER

- Comité de mission

MAI

- Comité de mission
- Atelier cibles 2026 avec 15 collaborateurs et reformulation des défis

JUIN

- Rapport du comité de mission

2026

JANVIER-AVRIL

- Audit et validation du modèle de mission par l'OTI

MARS

- Comité de mission

JUIN

- Rapport du comité de mission
- Comité de mission

NOTRE RAISON D'ÊTRE

“

Convaincus que le local, les savoir-faire et les valeurs de notre collectif d'entreprises sont des forces pour pérenniser leurs performances, nous concevons et fabriquons des objets qui décorent ou aménagent les lieux de vie en inscrivant la qualité et la durabilité au cœur de notre industrie.

”

NOS OBJECTIFS STATUTAIRES

LES OBJECTIFS INSCRITS DANS NOS STATUTS



Bâtir et animer un collectif d'industries locales aux savoir-faire de qualité qui partagent et mutualisent leurs avancées

- Définir et mettre en œuvre une politique industrielle groupe
- Mutualiser nos ressources et outils tout en valorisant les singularités de chaque entreprise
- Créer le cadre de transmission et de partage de savoirs
- Mobiliser notre écosystème sur les enjeux de durabilité et de fabrication locale



Faire vivre nos valeurs – audace, esprit d'équipe, prévenance, humilité –, dans l'ensemble de nos pratiques d'industriels

- Décider de nos orientations stratégiques en tenant compte de notre mission
- Intégrer nos valeurs à notre management et donner les moyens à nos collaborateurs de les faire vivre



Ancrer l'économie circulaire au cœur de nos activités

- S'approvisionner de manière durable
- Éco-concevoir nos produits
- Améliorer la prévention, la gestion et le recyclage des déchets
- Développer l'économie de fonctionnalité
- Mutualiser les ressources, infrastructures, biens et services avec d'autres acteurs économiques

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

LES SEPT DÉFIS AUXQUELS RÉPOND NOTRE MODÈLE DE MISSION

En tant que fabricant français de solutions d'éclairage, notre ambition est de réinventer l'industrie pour relever les défis du climat et de la souveraineté territoriale.

Notre statut de société à mission nous engage à transformer durablement nos luminaires en plaçant l'économie circulaire, la préservation des savoir-faire et l'engagement de nos collaborateurs au cœur de notre modèle industriel. C'est dans ce sens que nous avons identifié avec notre comité de mission et nos collaborateurs sept défis à prendre en compte dans notre modèle d'affaires.

Défi n°1

— *Comment développer notre activité d'industriel en réduisant nos émissions carbone ?*

Le développement de notre activité est rendu compatible avec les enjeux sociaux et environnementaux grâce à notre mesure de l'impact (bilan carbone, analyse de cycle de vie), notre définition de la trajectoire de réduction carbone (SBTI) et notre plan d'action (ACT), nous permettant de piloter nos synergies et nos choix industriels.

Défi n°2

— *Comment mobiliser nos collaborateurs et les maintenir dans une dynamique d'engagement pérenne ?*

Les collaborateurs de nos marques sont au cœur de notre Mission. Nous devons les embarquer, les former et valoriser leur engagement pour assurer l'appropriation de cette mission, au service de la robustesse du projet du groupe.

Défi n°3

— *Comment développer et pérenniser nos savoir-faire pour optimiser nos capacités de production ?*

La pérennité de notre collectif passe par nos savoir-faire. Pour préserver et développer à long terme l'outil de production et les talents associés, le collectif s'assure de capitaliser sur les compétences internes, adapter les moyens humains, et de mettre en œuvre les synergies entre nos marques.

Défi n°4

— *Face à la raréfaction des ressources, comment adapter le développement de notre offre ?*

L'économie circulaire constitue le fil rouge du développement de notre activité. Chaque marque déploie une démarche d'éco-conception du design à la fin de vie du luminaire intégrant la recherche d'alternatives sur nos matériaux (recyclables, recyclés, bas carbone). En parallèle, chaque marque travaille sur la proposition de nouvelles offres pour allonger les durées d'usage de nos produits.

Défi n°5

— *Comment promouvoir et développer des modèles circulaires pour répondre aux usages réels ?*

Nous sommes engagés à consommer moins et mieux pour tendre vers la frugalité des ressources. A travers la prise en compte de l'ensemble du cycle de vie de nos produits et l'économie d'usage dans notre modèle d'affaires, nous voulons être un acteur reconnu de l'économie circulaire.

Défi n°6

— *Comment garantir notre souveraineté en oeuvrant en tant qu'acteur engagé sur notre territoire ?*

Notre engagement nous amène à capitaliser sur l'écologie industrielle et territoriale afin de créer de la valeur de façon pérenne sur le territoire et de sécuriser nos approvisionnements dans le contexte géopolitique actuel.

Défi n°7

— *Comment faire connaître et valoriser nos actions auprès de nos parties prenantes et particulièrement notre filière et nos clients ?*

Le collectif Rivalen a pour vocation de développer ses marques, et de contribuer à leur rayonnement. Par le partage régulier de leurs convictions et de leurs actions, la communication est un maillon clé pour inspirer et mobiliser notre écosystème.



AVIS DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT (OTI)

Pour la deuxième fois depuis son passage au statut d'Entreprise à Mission en avril 2022, Rivalen a été auditée par PKF Arsilon, organisme tiers indépendant (OTI), afin d'évaluer la sincérité de sa démarche en tant que société à mission, conformément à la loi Pacte. Dans ce cadre, plusieurs éléments ont été analysés : la déclinaison des objectifs statutaires en actions concrètes et mesurables, la fiabilité des données utilisées pour le suivi des indicateurs, ainsi que les moyens humains, matériels et financiers mobilisés par l'entreprise pour atteindre les objectifs fixés.

Après une phase d'audit et parallèlement d'un audit documentaire, l'OTI a mené treize entretiens, allant du président de Rivalen et de la manager de la mission à des collaborateurs, ainsi que deux membres du comité de mission.

A l'issue de cet audit global, PKF a validé les points suivants :

- La raison d'être est toujours bien alignée avec l'activité de l'entreprise et porte les tensions liées aux objectifs de mission.
- Les trois objectifs statutaires sont cohérents avec la raison d'être et sont bien contributifs et indispensables
- Le comité de mission joue pleinement son rôle. Il a questionné le contenu et l'ambition de la mission par rapport aux enjeux sociaux et environnementaux.

LES CONCLUSIONS SUR LE RESPECT DES OBJECTIFS FORMULÉES PAR L'OTI

Objectifs statutaires	Moyens	Résultats	Conclusions
Bâtir et animer un collectif d'industries locales aux savoir-faire français qui partagent et mutualisent leurs avancées	Adéquats et cohérents	Atteints sauf sous-traitance	Objectifs respectés
Faire vivre nos valeurs - audace, esprit d'équipe, prévenance, humilité - dans l'ensemble de nos pratiques d'industriels	Des actions mais à mieux flécher	Atteints	Objectifs respectés
Ancrer l'économie circulaire au coeur de nos activités	Adéquats et cohérents	Retard sur des engagements	Objectifs respectés

CONSTATS

2022 2023 : expérimentation, études
2024 2025 : déploiement de la feuille de route dans un contexte économique tendu depuis 2025

RECOMMANDATIONS

Tensions à venir entre les priorités business et les projets de la mission. Validation nécessaire de l'ambition par le CODIR qui peut s'appuyer sur l'avis du comité de mission. Réorganisation du management de la mission : simplification du reporting et intégration des objectifs de mission dans les objectifs individuels.

NOTRE COMITÉ DE MISSION

SON RÔLE /

Le comité de mission est chargé du suivi de l'exécution de la mission par l'entreprise.

Chez Rivalen, il vise deux niveaux d'ambition :

-Le 1er est le rôle légal du comité : évaluer l'efficacité des actions passées par rapport aux objectifs statutaires et s'assurer que nous mettons en œuvre des moyens suffisants pour respecter notre mission.

-Le 2ème est le questionnement stratégique : le comité interroge la pertinence des actions et des stratégies que nous mettons en place pour répondre du mieux possible à sa mission et s'assurer de l'alignement entre nos orientations stratégiques et notre mission.

SA COMPOSITION /

La complémentarité de profils qui composent notre comité de mission permet d'apporter un regard critique et bienveillant sur notre feuille de route, source d'inspiration dans nos orientations stratégiques guidées par notre mission. En 2026, le comité sera renouvelé avec des départs et des arrivées de certains membres.

MEMBRES EXTERNES



**ANNE-CHARLOTTE
WEDRYCHOWSKA**

Directrice Économie
Circulaire et RSE chez
FIEEC



FRANÇOIS AZAMBOURG

Designer



AURÉLINE MOYE

Consultante
associée
Engagement
Sociétal chez Nuova
Vista



VIANNEY TUFFAL

Dirigeant
Entreprise à
mission



PHILIPPE LOHEZIC

Directeur de l'ADECC
Directeur de Projets
Transition Ecologique
& RSE
CCI Maine et Loire

MEMBRES INTERNES



ROMAIN SANG

DAF adjoint de
Rivalen



MARINE ETIEMBLE

Service QHSE
Sécurlite, groupe
Rivalen



ISABELLE FOLLENFANT

Directrice de
l'engagement et de
l'impact de Rivalen

INVITÉ PERMANENT



TRISTAN DE WITTE

Président de Rivalen

SON FONCTIONNEMENT /

3

Rapports du comité
de mission

3

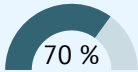
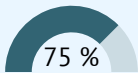
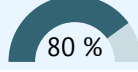
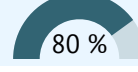
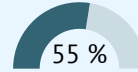
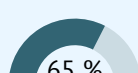
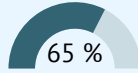
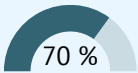
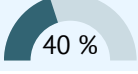
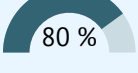
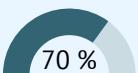
Réunions
en 2025

85%

Taux de
présence

L'AVIS DU COMITÉ DE MISSION SUR LE RESPECT DES OBJECTIFS STATUTAIRES /

Rivalen a mis les moyens pour faire vivre sa mission, nous considérons que les cibles définies sur 2025 ont été atteintes et que chaque objectif statutaire est donc respecté. Nous avons évalué quel était son impact favorable pour l'entreprise.

CIBLES	IMPACTS FAVORABLES SUR LE COLLECTIF	ATTEINTE DE L'OBJECTIF
OBJECTIF 1 : Bâtir et animer un collectif d'industries locales aux savoir-faire de qualité qui partagent et mutualisent leurs avancées		
1.1 Définir et mettre en œuvre une politique industrielle cohérente entre les entreprises	Contribution positive à la marge de l'entreprise	 70 %
1.2 Mutualiser nos ressources et outils tout en valorisant les singularités de chaque entreprise	Favorable sur les coûts Image de marque vs engagement	 75 %
1.3 Créer le cadre de transmission et de partage de savoirs	Favorable sur le modèle économique Marque employeur	 80 %
1.4 Mobiliser notre écosystème autour des enjeux de durabilité et de fabrication locale	Favorable au chiffre d'affaires Image de marque	 80 %
OBJECTIF 2 : Faire vivre nos valeurs - audace, esprit d'équipe, prévenance, humilité - dans l'ensemble de nos pratiques d'industriels		
2.1 Décider de nos orientations stratégiques en tenant compte de nos valeurs et de notre mission	Favorable sur le modèle économique Image de marque	 55 %
2.2 Intégrer nos valeurs à notre management et donner les moyens à nos collaborateurs de les faire vivre	Marque employeur	 65 %
OBJECTIF 3 : Ancrer l'économie circulaire au cœur de nos activités		
3.1 S'approvisionner de manière durable	Favorable sur les coûts	 65 %
3.2 Éco-concevoir nos produits	Favorable sur la résilience industrielle Innovation sur le modèle économique Image de marque	 70 %
3.3 Améliorer la prévention, la gestion et le recyclage des déchets	Innovation sur le modèle économique Image de marque	 40 %
3.4 Développer l'économie de la fonctionnalité	Innovation sur le modèle économique (résilience économique) Impact favorable sur la marge	 80 %
3.5 Mutualiser les ressources, infrastructures, biens et services avec d'autres acteurs économiques (Écologie Industrielle et Territoriale)	Impacts favorables sur les coûts Innovation Image de marque	 70 %

NOS OBJECTIFS D'IMPACTS 2030

Face aux urgences écologiques et aux évolutions de notre secteur, le collectif Rivalen s'engage dans une trajectoire d'adaptation ambitieuse à travers sa mission. Nous avons défini des objectifs 2030 concrets visant à garantir la pérennité de notre modèle et la pertinence de notre offre face aux nouvelles attentes de nos clients. Cette démarche stratégique va venir nourrir les réflexions du comité de mission et guider nos collaborateurs sur leurs feuilles de route à court et moyen terme.



Achats responsables / Éco-conception

Systématiser l'étude de matériaux bas carbone et/ou recyclés
> 100% de nos développements produits proposent deux offres, avec une alternative avec des matériaux bas carbone et/ou recyclés en 2030



Offre d'usage / fonctionnalité

Promouvoir et structurer une offre d'économie de la fonctionnalité et de coopération pour toutes les marques
> 20% du chiffre d'affaires issu d'offres de location, leasing et/ou économie de la fonctionnalité en 2030



Réparabilité

Avoir un système de traçabilité automatisé pour suivre la réparation clients
> 80% des produits standards, catalogues, et/ou collections réparables en 2030



Recyclabilité de nos produits

Garantir une recyclabilité de l'ensemble de nos produits
> 100% de nos produits garantissent une recyclabilité, avec une transparence sur les filières de recyclage prévue pour chacune des pièces qui composent le produit (en masse)



Reconditionnement - réemploi

10% du chiffre d'affaires du collectif issu d'offres de produits de réemploi ou de produits de retrofit



Conduite du changement

90% des objectifs RSE atteints par les managers

LES PISTES DONNÉES PAR LE COMITÉ DE MISSION DÉBUT 2026

Le comité de mission nous a communiqué cette année de nouvelles pistes à explorer pour poursuivre la construction et le déploiement de notre modèle d'affaires sous le signe de notre mission. Elles vont nous servir comme axes de réflexions stratégiques tout au long de l'année 2026 et se prolonger en 2027.

LES PISTES / LES QUESTIONS

Faire évoluer l'enracinement de la mission / GESTe auprès des collaborateurs des marques pour que les chantiers longs (déchets, éco-conception, toute évolution associée à l'outil de production) soient poursuivis (même à vitesse réduite lors des phases de marché compliquées).

Développer ou tester de faire rentrer une démarche low tech dans le groupe avec la méthode Teled ou Malto.

Préparer la gestion des risques de l'entreprise : adaptation au changement climatique.

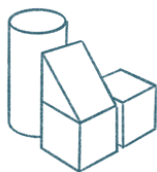
Comment faire des achats un axe prioritaire pour la robustesse du collectif ?

Comment rendre plus visible le chemin parcouru en trois ans par les équipes afin qu'il soit mieux appréhendé par l'ensemble des collaborateurs et mieux connu par les clients ?

Comment sécuriser les volumes, rendre attractives et rentables les offres de seconde vie ?



AVANCÉES ET RÉALISATIONS



Bâtir et animer un collectif d'industries locales aux savoir-faire de qualité qui partagent et mutualisent leurs avancées

1

Définir et mettre en œuvre une politique industrielle cohérente entre les entreprises



Nos réalisations en 2025

- 71% du plan d'action achats 2025 a été réalisé sur un objectif de 80%
- Définition du plan de sous-traitance intra-groupe



Nos trajectoires 2026

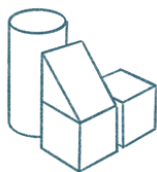
- Plan de sous-traitance interne à déployer
- > **Réaliser au moins 80% du plan et le mettre à jour au fur et à mesure de l'année**



Impact sur le collectif

Contribution positive à la marge de l'entreprise

AVANCÉES ET RÉALISATIONS



Bâtir et animer un collectif d'industries locales aux savoir-faire de qualité qui partagent et mutualisent leurs avancées

2

Mutualiser nos ressources et outils tout en valorisant les singularités de chaque entreprise



Nos réalisations en 2025

- Mutualisation des outils/process par l'augmentation des flux inter-entreprises
- Définition d'une plateforme de marque pour une marque du collectif



Nos trajectoires 2026

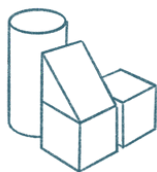
- Accroître le nombre de commandes intra-groupe par spécificité (mécanique, usinage, électronique et sur-mesure)
- > + 50% du périmètre d'achats internalisables achats réalisés en interne**



Impact sur le collectif

- Favorable sur les coûts
- Image de marque vs engagement

AVANCÉES ET RÉALISATIONS



Bâtir et animer un collectif d'industries locales aux savoir-faire de qualité qui partagent et mutualisent leurs avancées

3

Créer le cadre de transmission et de partage de savoirs



Nos réalisations en 2025

- Élaboration et diffusion d'un document sur les sujets synergies (Hoël, synergies industriels avec sous-traitance, mission, GESTe), les savoir-faire et les métiers spécifiques avec exemples concrets et bénéfices



Nos trajectoires 2026

- Nombre d'actions mobilisant notre écosystème

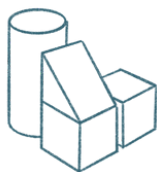
> Au moins cinq évènements en 2026



Impact sur le collectif

- Favorable sur le modèle économique
- Marque employeur

AVANCÉES ET RÉALISATIONS



Bâtir et animer un collectif d'industries locales aux savoir-faire de qualité qui partagent et mutualisent leurs avancées

4

Mobiliser notre écosystème autour des enjeux de durabilité et de fabrication locale



Nos réalisations en 2025

- Partage des leviers clés de fabrication d'un luminaire durable à notre écosystème via le site luminaire-durable.fr
- Intégration des critères de durabilité dans les argumentaires de vente des produits RUNNER



Nos trajectoires 2026

voir objectif opérationnel 3
=> regroupement de ces deux objectifs



Impact sur le collectif

- Favorable au chiffre d'affaires
- Marque employeur

AVANCÉES ET RÉALISATIONS



Faire vivre nos valeurs - audace, esprit d'équipe, prévenance, humilité - dans l'ensemble de nos pratiques d'industriels

1

Décider de nos orientations stratégiques en tenant compte de nos valeurs et de notre mission



Nos réalisations en 2025

- Élaboration de la grille d'analyse des investissements matériels et activités au regard de la mission



Nos trajectoires 2026

- Grille d'analyse des investissements externes
- > **Définir un % de conformité des investissements à la grille d'analyse**



Impact sur le collectif

- Image de marque
- Marque employeur

AVANCÉES ET RÉALISATIONS



Faire vivre nos valeurs - audace, esprit d'équipe, prévenance, humilité - dans l'ensemble de nos pratiques d'industriels

2

Intégrer nos valeurs à notre management et donner les moyens à nos collaborateurs de les faire vivre



Nos réalisations en 2025

- Diffusion de la deuxième édition du baromètre pour s'assurer que chacun fait vivre les valeurs, se sent aligné avec celles-ci et s'est senti avoir les moyens pour le faire
- Démarrage d'un plan d'action lié à l'audace



Nos trajectoires 2026

- 3ème édition du baromètre
- > **tendre à 80 % de collaborateurs motivés au travail et s'y maintenir**



Impact sur le collectif

- Marque employeur

AVANCÉES ET RÉALISATIONS



Ancrer l'économie circulaire au cœur de nos activités

1

S'approvisionner de manière durable



Nos réalisations en 2025

- Évaluation de 35% des fournisseurs de rang A sur la base de critères responsables sur un objectif de 80%



Nos trajectoires 2026

- Identifier les risques majeurs sur les matières et feuilles de route 27-28-29-30
 - > **2 Analyses des risques tôlerie / électronique et feuilles de route associées**
- Augmenter le % de matériaux recyclés pour nos principales familles d'achats (plastique, aluminium, acier)
 - > **Calculer le taux et estimer un objectif de progression**



Impact sur le collectif

- Favorable sur les coûts

AVANCÉES ET RÉALISATIONS



Ancrer l'économie circulaire au cœur de nos activités

2

Éco-concevoir nos produits



Nos réalisations en 2025

- Finalisation et déploiement en test par les BE de la charte du Luminaire Durable



Nos trajectoires 2026

- Mettre en pratique la charte Luminaire durable
 - > **100% produits fabriqués issus une démarche d'éco-conception (avec ACV) respectant le step 1 de la charte du Luminaire Durable**
- Réduction de l'empreinte des emballages
 - > **50% cartons/papiers recyclés et/ou certifiés FSC/PEFC ou issu du réemploi**



Impact sur le collectif

- Favorable sur la résilience industrielle
- Innovation sur le modèle économique
- Marque employeur

AVANCÉES ET RÉALISATIONS



Ancrer l'économie circulaire au cœur de nos activités

3

Améliorer la prévention, la gestion et le recyclage des déchets du cycle de fabrication



Nos réalisations en 2025

- Suppression progressive du plastique des emballages



Nos trajectoires 2026

Modification de l'objectif opérationnel

- Construire l'offre de réemploi de chaque marque avec une marque pilote
 - > **Offre de réemploi formalisée**
- Formalisation de l'offre retrofit pilote SÉCURLITE
 - > **Développement commercial de l'offre retrofit avec objectif à fixer**



Impact sur le collectif

- Innovation sur le modèle économique
- Image de marque

AVANCÉES ET RÉALISATIONS



Ancrer l'économie circulaire au cœur de nos activités

4

Développer l'économie de la fonctionnalité



Nos réalisations en 2025

- Déploiement test de l'offre Lumicare auprès des clients



Nos trajectoires 2026

- Intégrer l'offre Lumicare dans les outils IT
> **ERP opérationnel sur l'offre Lumicare**



Impact sur le collectif

- Innovation sur le modèle économique (résilience économique)
- Impact favorable sur la marge

AVANCÉES ET RÉALISATIONS



Ancrer l'économie circulaire au cœur de nos activités

5

Mutualiser les ressources, infrastructures, biens et services avec d'autres acteurs économiques (Écologie Industrielle et Territoriale)



Nos réalisations en 2025

- Atelier "speed ressources" sur les convergences achats en se basant sur la méthodologie EIT => local, service, produits
- Cartographie de l'écosystème et définition du périmètre de Brossier Saderne
- Conception d'un luminaire pilote issu de la méthodologie EIT



Nos trajectoires 2026

- Augmentation des actions d'EIT
- > **10 initiatives minimum pour l'ensemble du collectif**



Impact sur le collectif

- Impacts favorables sur les coûts
- Innovation
- Image de marque

ANNEXE

RAPPORT DE L'OTI SUR LA VÉRIFICATION DE L'EXÉCUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX 2024-2025

**RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
SUR LA VERIFICATION DE L'EXECUTION
DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**

SAS RIVALEN
Monsieur Tristan DE WITTE
12 rue LAMARTINE,
75009 PARIS

SIREN 825 240 419, RCS PARIS

Période allant du 01/01/2024 au 31/12/2025.

Aux associés,

en notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie) dont l'accréditation a été validée le 19 septembre 2025 par le COFRAC¹ pour la vérification de la qualité de société à mission, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques² liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, telles que présentées dans le rapport du comité de mission ci joint, et relatives à la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2025..

1. CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et Etendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrit dans ses statuts,
- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrit dans ses statuts ;

¹ Accréditation Cofrac Validation Vérification, N° 3-2410 pour le domaine d'activité de Données et Déclarations, liste des implantations et portée disponible sous www.cofrac.fr

² autres que des comptes complets



- par conséquent, la société SAS RIVALEN et les sociétés détenues BROSSIER SADERNE, ECLAIRAGE, ROGER PRADIER, SECURLITE et RADIAN respectent chacun des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité, au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

2. COMMENTAIRES

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- Nous portons à votre connaissance que la société a mis en place un comité de mission avec des membres externes et des salariés de RIVALEN qui s'est réuni au moins trois fois par an depuis 2023.
- Nous soulignons l'investissement de RIVALEN au sein de la filière et son apport dans la création du site "Luminaire Durable".
- Nous relevons l'engagement et les résultats de la société dans l'objectif « Ancrer l'économie circulaire au cœur de nos activités ». Tous les aspects de l'économie circulaire sont travaillés en parallèle avec un calendrier ramassé.
- Nous constatons un niveau de maturité différent selon les sujets et les entités du groupe.
- Nous vous informons que le calendrier pour certains objectifs opérationnels a été rallongé pour tenir compte du temps nécessaire au déploiement.

3. PRÉPARATION DES INFORMATIONS LIÉES À L'EXÉCUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant au rapport du comité de mission.

4. RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;



- de sélectionner, ou d'établir, des critères et procédures appropriés, pour élaborer le référentiel de mission ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir, un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au référentiel de mission et mises à disposition du comité de mission,

Il appartient au comité de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ce rapport est joint au rapport de gestion de la société RIVALEN.

5. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT.

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

6. DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET TEXTES APPLICABLES.

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce et de la norme ISO 17029 et selon les règles déontologiques de notre profession et la norme professionnelle de l'ordre des experts-comptables applicable aux missions d'assurance sur des informations historiques autres que des comptes complets.

7. INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes, légaux et réglementaires applicables.

8. MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre janvier et avril 2026 sur une durée totale d'intervention de 8 jours.



PKF Arsilon | Lille
4, rue de la Cousinerie
59650 Villeneuve d'Ascq
03 28 09 90 70
www.pkf-arsilon.com

PKF Arsilon Conseil - Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Paris Île-de-France - SARL au capital de 14 503 100 €, Siège social : 3, rue d'Alsace - 75017 PARIS BCS PARIS 913 046 835, TVA n° FR03 913 046 835, SIRET 913 046 835 00364, Code APE 83202, PKF Arsilon Conseil est membre de PKF Global, le réseau des entités membres de PKF International Limited, dont chaque membre est une entité juridique distincte et indépendante vis-à-vis de laquelle aucune responsabilité ne saurait être recherchée pour une quelconque action ou inaction d'une autre entité membre ou société correspondante.

Nous avons notamment mené 13 entretiens.

9. NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Les procédures et les travaux réalisés sont décrits dans le programme de vérification conçu par PKF Arsilon et intitulé « Guide PKF Arsilon de vérification de la qualité de société à mission³ ».

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives.

Les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être, de ses objectifs statutaires ainsi que de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisée dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - l'ensemble des informations disponibles dans l'entité ;
 - la feuille de route de société à mission et le dernier rapport du comité de mission établi depuis la dernière vérification ;
 - ses publications (par exemple sur le site internet).
- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :
 - les informations collectées ;
 - la raison d'être et
 - les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures

³ Version du 1.6 du 29/09/2025



de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du comité de mission ;
- nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du comité de mission, des résultats atteints par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification au regard de leurs trajectoires attendues, de la réalisation des actions prévues pour permettre d'apprécier le niveau d'avancement des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous avons vérifié la présence dans le rapport du comité de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du référentiel de mission de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - apprécié la cohérence d'ensemble du rapport du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.



Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus..

À Villeneuve d'Ascq,
Le 27/04/2026

L'Organisme Tiers Indépendant
SAS PKF Arsilon Conseil
Quentin BAVAY.





COLLECTIF D'INDUSTRIES ET DE SAVOIR-FAIRE ENGAGÉS

12 RUE LAMARTINE - 75009 PARIS
rivalen.fr